

La course entre les candidats à la succession de Romano Prodi est engagée

BRUXELLES

de notre bureau européen

En évoquant publiquement la possible candidature du premier ministre grec, Costas Simitis, à la présidence de la Commission européenne, son ministre de la défense, Yannis Papantoniou, a ouvert, lundi 5 janvier, la bataille pour la succession de Romano Prodi. « M. Simitis pourrait apporter beaucoup à l'Europe », a expliqué le ministre grec.

Le mandat de M. Prodi s'achève le 1^{er} novembre, date à laquelle la prochaine Commission entrera en fonction. Le nouveau président devrait être désigné lors du Conseil européen de juin. Aux termes du traité de Nice, il sera désormais choisi par les Etats membres, à la majorité qualifiée. Ce choix devra être confirmé par le Parlement européen.

La désignation du président de la Commission est toujours un exercice difficile. Elle est compliquée, cette année, par plusieurs facteurs. D'abord, l'échec, même provisoire, du projet de Constitution, qui prévoyait la création de deux fonctions nouvelles – président du

Conseil européen et ministre des affaires étrangères –, rend impossible un plus vaste marchandage sur la répartition des postes importants. Ensuite, l'Union comptera vingt-cinq membres à partir du 1^{er} mai, ce qui accroît les difficultés. Enfin, les suites du conflit irakien pèseront dans les discussions, rendant plus aléatoire la recherche d'un consensus.

Autre incertitude : celle du lien entre le choix du président de la Commission et les résultats des élections européennes. Le projet de Constitution précise que le Conseil tient compte de ces résultats dans le choix du président de la Commission. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, où Romano Prodi, chef de file de la gauche italienne, cohabite avec un Parlement européen à majorité conservatrice. Après la démission anticipée de la Commission Santer, en mars 1999, il a été choisi sans attendre les élections de juin, qui ont donné une large victoire à la droite. Cela n'a pas empêché le Parlement d'entériner sa désignation. Toutefois, si le Conseil européen est fidèle à l'esprit du projet de Constitution, il

prendra en considération l'issue du scrutin.

Au cas où la gauche serait majoritaire, deux noms sont avancés pour le poste de président de la Commission : celui de M. Simitis, qui circulait déjà avant son officielle déclaration de candidature, et celui de l'ancien premier ministre

Le nouveau président devrait être désigné lors du Conseil européen de juin

finlandais, Paavo Lipponen. Sociaux-démocrates, hommes d'expérience, considérés comme sérieux et efficaces, ils apparaissent comme de bons candidats de compromis. Ils n'ont pas soutenu la guerre anglo-américaine en Irak, mais sont restés discrets, le Finlandais parce que son pays est officiellement neutre, le Grec parce qu'il présidait l'Union au premier semestre 2003, ce qui l'obligeait à une cer-

taine réserve. Sur le projet de Constitution, la Finlande a été l'un des chefs de file des « petits pays » qui demandaient le maintien d'un commissaire par Etat. La Grèce a également défendu cette position. On cite aussi le nom du socialiste portugais Antonio Vitorino, qui occupe depuis cinq ans la fonction de commissaire chargé du dossier justice et affaires intérieures après avoir été, de 1995 à 1997, vice-premier ministre et ministre de la défense de son pays.

A droite, les deux personnalités le plus souvent mentionnées sont le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, et son homologue luxembourgeois, Jean-Claude Juncker. Le premier est libéral, le second démocrate-chrétien. L'un et l'autre, tout en s'affichant solidaires du couple franco-allemand, notamment en matière de défense, ont joué les intermédiaires au cours du débat sur la Constitution. Jean-Claude Juncker cumule les fonctions de premier ministre et de ministre des finances : il exerce la première depuis 1995, la seconde depuis 1989, ce qui fait de lui un des meilleurs connaisseurs de la machi-

nerie européenne. Quant à Guy Verhofstadt, reconduit comme premier ministre en Belgique en juillet 2003, il a tenu des propos ambigus sur la durée de son second mandat, ce qui a été interprété comme une candidature implicite à une fonction européenne. Il est apprécié pour ses qualités de négociateur.

Autre candidat possible, le premier ministre libéral danois, Anders Fogh Rasmussen, a été en 2002, comme président de l'Union, l'artisan remarqué des négociations sur l'élargissement. Le nom de l'ancien premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, est également évoqué. M. Dehaene avait été écarté en 1995 par un veto britannique. La nouvelle procédure du vote à la majorité qualifiée exclut désormais l'exercice du droit de veto par un Etat.

Cette liste n'est pas limitative. Les autorités irlandaises ont indiqué qu'elles étaient à la recherche d'un « nouveau Delors » et qu'un tel homme ne se trouvait pas nécessairement parmi les anciens chefs de gouvernement. Toute personne qui quitte son poste n'a pas automatiquement vocation à devenir président de la Commission, a dit Dublin. La formule pourrait s'appliquer au premier ministre espagnol, José Maria Aznar, qui abandonnera sa fonction en mars et passe, de ce fait, pour un postulant possible, même si ses prises de position sur la guerre en Irak comme sur la Constitution semblent exclure cette hypothèse.

Pour la même raison – et outre le refus de Londres de rallier l'euro –, une candidature britannique paraît peu plausible. La France, qui dispose déjà de la présidence de la Banque centrale européenne, n'est pas en lice. Quant aux nouveaux adhérents, qui disposeront d'un commissaire à partir du 1^{er} mai, ils seront membres de trop fraîche date pour briguer la présidence de la Commission.

Thomas Ferenczi

PROFIL COSTAS SIMITIS, UN MODERNISATEUR MÉTICULEUX

On l'a surnommé le « *Rocard grec* ». Il est vrai que Costas Simitis présente quelques points communs avec Michel Rocard. Outre une taille qui ne dépasse pas la moyenne, tous deux appartiennent à un parti socialiste dans lequel ils ont fait figure de « modernistes » face à deux chefs charismatiques – Andréas Papandréou, d'une part, François Mitterrand, d'autre part – qui tenaient à l'écart, voire sanctionnaient ces trublions. Mais quand le vieux chef est tombé malade, le

« *Rocard grec* » a réussi à s'imposer comme son successeur parce que son parti et son pays aspiraient à un profond renouvellement.

Pendant huit ans, Costas Simitis s'est efforcé, avec des succès mitigés, de mener une politique de modernisation. Après avoir accompli deux législatures complètes – une première depuis le retour de la démocratie en 1974 –, il va passer le flambeau à Georges Papandréou, le fils d'Andréas. Son départ volontaire est lui-même un signe de la modernisation de la vie

politique grecque. En arrivant au pouvoir, en 1996, il avait déclaré qu'il ne ferait que deux mandats. Il tient parole... encore qu'il aurait été peut-être moins pressé de s'écarter si les perspectives électorales avaient été meilleures.

Costas Simitis est né le 23 juin 1936 à Athènes, dans une famille de juristes. Son père l'envoie faire ses études de droit commercial en Allemagne, avec son frère Spiros, aujourd'hui président du Conseil national d'éthique allemand. Très tôt, il milite contre les gouvernements de droite et, quand les colonels prennent le pouvoir, en 1967, il milite au sein du groupe Défense démocratique, pour lequel il pose des bombes – « *des pétards* », dira-t-il modestement. En 1969, pour échapper à la police, il devient professeur en Allemagne, où il fait la connaissance d'Andréas Papandréou.

Il adhère au Pasok (Mouvement socialiste panhellénique) en 1974. Selon la ligne officielle du parti, il est alors hostile à la construction européenne, mais se prononce « pour l'Europe des peuples contre celle de Bruxelles ». Dans le premier gouvernement Papandréou, en 1981, il est ministre de l'agriculture et, à ce titre, négocie les aides aux paysans de la Grèce, qui vient

d'entrer dans la Communauté européenne. Après une nouvelle victoire en 1985, Andréas Papandréou lui confie le ministère de l'économie. Deux ans plus tard, c'est la rupture. Le chef du gouvernement refuse la remise en cause de l'échelle mobile proposée par son ministre. Costas Simitis s'en va. Il reviendra de temps à autre, tout en préparant la relève avec la jeune génération.

Elu président du parti et premier ministre en janvier 1996, il se fixe quatre objectifs qu'il poursuit méticuleusement, entreprenant une chose après l'autre, selon le principe que cet homme timide, emprunté mais têtu, suit en toutes circonstances : appliquer la politique de convergence de Maastricht pour que la Grèce puisse adhérer à la monnaie commune dès 2002 ; moderniser l'administration et les entreprises publiques ; développer les acquis sociaux ; redéfinir la politique étrangère. Les écarts de revenus se sont creusés et les mœurs politico-financières n'ont pas fondamentalement changé, mais le premier et le dernier objectif ont été atteints. Costas Simitis laisse à son successeur un pays européen au cœur des Balkans.

D. V.

OSP
DEPUIS 1918

ventes aux enchères publiques

47, rue Louis Blanc – 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36
www.ospnewsletter.com – ventesjudiciaires@osp.fr

75

Vente aux enchères publiques, le Jeudi 29 JANVIER 2004 à 14 H 30
au Palais de Justice de PARIS, 4, boulevard du Palais, EN UN LOT

à PARIS 5^{ème}, 8, rue Domat, aux 4^{ème} et 5^{ème} étages
UN APPARTEMENT en DUPLEX (67,50 m²)

comprenant : 3 PIECES PRINCIPALES, petite terrasse

MISE A PRIX : 100.000 €

(outre les charges de l'enchère)

S'adresser à Me Alain Léopold STIBBE, Avocat, 40, rue de Monceau à Paris 8^{ème}
au Greffe des Crieés du T.G.I. de PARIS (Tél. 01 44 32 50 50)
où le cahier des charges est déposé sous le n° 03/00438

Visite sur place le Lundi 26 Janvier 2004 de 09 H 30 à 10 H 30.

OSP publicat
DEPUIS 1918
47, rue Louis Blanc
Tél. 01 49 04 01 85
www.ospnewsletter

« A la suite d'une action engagée par la société METRO LIBRE SERVICE D...
trouve la société METRO CASH AND C...
Paris a, par un arrêt du 17 septembre 20...
- dit que la société METRO CASH AND C...
de publicité trompeuse, pratique de marqu...
- la condamnée à payer à la société SWAT...
de dommages et intérêts et 8.000 € en ap...
Code de Procédure Civile ».